

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Elisabeth De Lavergne, Kaouthar Benameur, Rémi Darmon, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Eric Lucas, Pierrick Courilleau

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Bénichou	Pouvoir à Didier Missenard
Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
Albert Da Silva	Pouvoir à Véronique France-Tarif
Caroline Danhiez-Caillet	Pouvoir à Louis Leroy
Pierrick Courilleau (jusqu'à 20h44)	Pouvoir à Eric Lucas

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 31

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Patrick Villette est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-100 – DEVELOPPEMENT DURABLE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT A L'ASSOCIATION « DEFENSE DES RIVERAINS DE L'AEROPORT DE PARIS-ORLY »

Le Conseil Municipal d'Orsay,

Vu l'article L2121-33 du Code général des collectivités,

Vu l'adhésion de la Commune d'Orsay à l'association DRAPO par la délibération n°2023-97 en date du 20 novembre 2023,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'association DRAPO,

Considérant que la désignation des représentants du Conseil municipal s'effectue au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir,

Après appel de candidature, à l'unanimité :

- **Décide** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.
- **Procède** à mains levées et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter le Conseil municipal d'Orsay à l'association DRAPO.

Est désigné en qualité de délégué titulaire, à la majorité absolue :

- Pierre Chazan

Est désigné en qualité de délégué suppléant, à la majorité absolue :

- Christophe Le Forestier

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le **23 NOV. 2023**
et de la publication le **23 NOV. 2023**

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

